



L'édito du Président

Le nouveau Plan Loup pour la période 2018/2020

Malgré l'activité incessante du syndicalisme et de la Chambre d'Agriculture 06 - réunions, manifestations, courriers, rencontres avec le Préfet coordonnateur loup de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur de l'ONCSF, le Président du Conseil Régional PACA, la Secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique, le Président du Conseil Départemental 06 et la nouvelle commission nationale loup APCA - pour apporter au monde politique décisionnaire les demandes de la profession, **force est de constater que le gouvernement ne veut pas nous entendre.**

Le Plan Loup adopté va à l'encontre des desiderata des professionnels de l'élevage et met en péril l'avenir de l'élevage dans les Alpes-Maritimes.

Les élus ont confirmé leur soutien sans faille à la profession et leur souhait de voir la prédation disparaître.

Beaucoup de récompenses au CGA 2018 pour nos agriculteurs en productions viticoles, oléicoles et miel : 19 médailles au total, 10 en Or, 8 en Argent et 1 en Bronze. Le Conseil Départemental a mis à l'honneur nos agriculteurs le 12 mars dernier au cours d'une belle cérémonie. Un grand bravo à tous ! Lors du Salon de l'Agriculture, la Chambre d'agriculture a mis en valeur notre patrimoine agricole avec des animations et des dégustations : journée Bienvenue à la Ferme, bataille de fleurs, compositions, bouquets et défilé de mannequins orchestrés brillamment par notre fleuriste niçois Benjamin LAROSA.

Enfin, notre jeune vedette, Samuël GASTAUD, 15 ans, termine deuxième de la finale du Concours national de jugement des bovins.

Les mois s'enchaînent, les **calamités climatiques** suivent : neige et gel sont à nouveau au rendez-vous. Le recensement des dégâts est en cours. Les conseillers de la Chambre ont visité la quarantaine d'exploitations touchées. Merci au Conseil Départemental et à Force 06 qui sont déjà intervenus dans certaines situations dramatiques.

Nous avons également participé aux **Assises de l'agriculture du Pays de Grasse**, le 22 février, à l'invitation de Jérôme VIAUD, président de la Communauté d'agglomération. Une remarquable manifestation, très bien organisée, qui a connu un grand succès grâce à la présence d'élus du territoire et d'agriculteurs qui ont pu témoigner, au cours des tables rondes organisées sur leurs difficultés : prédation du loup, tarif eau agricole, structuration de la filière plantes à parfum, manque de logements pour les salariés agricoles, agriculture bio et nécessité d'uniformiser les réglementations/contrôles des produits phytosanitaires.

Concernant « **06 à table** », nous avons renforcé notre équipe en début d'année. La plateforme sera dotée d'un second camion au cours du printemps. La mairie de Nice nous sollicite pour approvisionner sa cuisine centrale à partir d'avril 2019 (30 000 repas). C'est un challenge que nous souhaitons relever avec AGRIBIO, notamment pour les approvisionnements en produits issus de l'agriculture biologique.

D'autres collectivités, la Gaude ou Cagnes, nous sollicitent également.

L'approvisionnement de la restauration collective, via «06 à table», est un enjeu important pour les producteurs. Nous construisons ensemble un nouveau modèle économique pour le département. Il nous reste à adapter nos calendriers de production et notre organisation pour relever ce défi.

La Chambre d'Agriculture 06 est et reste bien un outil indispensable pour le développement de l'économie et des territoires.

Michel Dessus

P. 3 - 4 Actualités

- Utiliser les leds en maraîchage
- Projet européen ANTEA : les partenaires partagent leurs avancées au CREAT

P. 5 Partenariat

- Les Assises de l'Agriculture en Pays de Grasse

P. 6 - 7 Economie

- Etes-vous bien assurés contre les événements climatiques ?
- Les nouveautés de la loi de finances

P. 8 Techniques & filières

- Les autocontrôles chez les producteurs fromagers fermiers

P. 9 Agroécologie

- Pose de stations météorologiques pour les agriculteurs des Alpes-Maritimes

P. 10 Transmission

- Vous souhaitez transmettre votre exploitation, pensez Répertoire Installation

P. 11 Formation

- Il est peut-être temps de renouveler votre certiphyto !

P. 12 -13 Salon International de l'Agriculture

- Retour sur l'édition 2018 en images

P. 14 -15 Concours Général Agricole

- Dans les coulisses du Concours
- Palmarès 2018

P. 16 Pratique

- Vos Elus vous représentent
- Journée technique châtaigne



Encore plus d'actualités
sur le site des Chambres en PACA
www.paca.chambres-agriculture.fr



Les agriculteurs ont été accueillis sur le box «06 à table» par Michel Dessus, Jean-Pierre Clérissi, Romain Bacchialoni, Corinne Pons, Laura Ruiz

La Chambre d'Agriculture a organisé une réunion de travail le vendredi 16 mars 2018 avec les maraîchers du département pour réfléchir sur les calendriers de culture à mettre en oeuvre pour approvisionner la plateforme au regard du besoin des clients.

Nos conseillers en maraîchage sont à votre disposition pour travailler avec vous votre calendrier de culture. (Corinne Pons 04 93 18 45 04 - Sabine Risso 04 97 25 76 45).

«06 à table» recherche également des produits laitiers et carnés (contacts Romain Bacchialoni 06 28 79 67 50 ou Lucas Mantero 06 28 92 00 78).

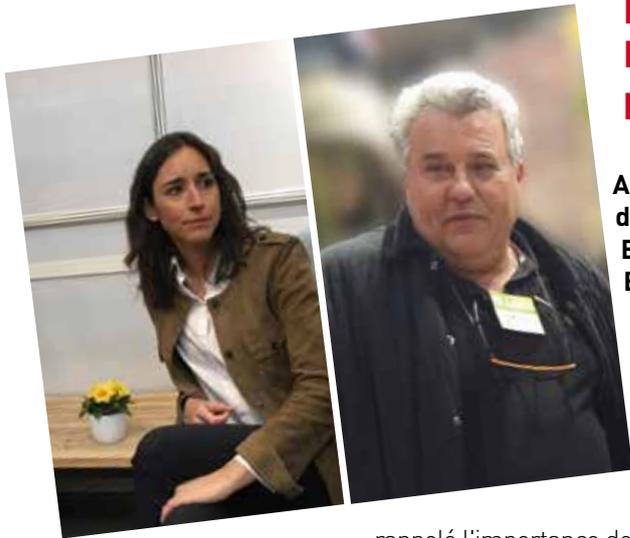


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Terres d'Horizon

Bulletin bimensuel d'information n°76
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
MIN fleurs 17 - box 85
06296 Nice cedex 3
Tél : 04 93 18 45 00
Fax : 04 93 17 64 04

Directeur de publication : Michel Dessus
Rédacteur en chef : Xavier Worbe
Comité de rédaction : Chantal Bagnato,
Jean Philippe Frère, Xavier Worbe, Sandrine Suissa
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr
Site : www.chambre-agriculture06.fr
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1962-2899



Plan loup, prédation et eau : Madame la Secrétaire d'Etat à la rencontre de la profession

Au Salon de l'Agriculture, Jean-Philippe Frère, Vice Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, a rencontré mardi 27 février, Madame Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition Ecologique et Solidaire Nicolas Hulot.

Le nouveau Plan Loup, qui tend à faire reculer les avancées obtenues auparavant, inquiète fortement les éleveurs. Ceux-ci ont fait partager leurs craintes à Madame la Secrétaire d'Etat, s'appuyant sur les chiffres de la prédation du loup qui ne cessent de croître dans la région.

Jean-Philippe Frère, qui représentait le département des Alpes-Maritimes, a rappelé l'importance de la brigade loup. *«Aujourd'hui, je m'inquiète de son efficacité avec le départ des agents bien formés Il est important que les agents dynamiques et très impliqués dans leur mission, puissent être titularisés.»* En effet, la brigade est composée de jeunes ayant des contrats aidés à durée déterminée qui arrivent à terme et qui risquent de ne pas être renouvelés.

Jean-Philippe Frère a déclaré à Madame la Secrétaire d'Etat : *« il est inadmissible que les éleveurs ne puissent pas se défendre contre le loup dans le Parc du Mercantour. Seule l'augmentation des prélèvements de loups pourra soulager les éleveurs et faire baisser la prédation»*. Concernant la problématique des patous avec les randonneurs, il demande la prise en charge des indemnités liées aux déclarations de sinistres et l'accompagnement des éleveurs dans les procédures qui leurs sont intentées. Rappelons que le patou est l'un des moyens de protection imposé aux éleveurs par l'Europe.

Les échanges ont porté sur d'autres revendications et notamment sur les difficultés d'approvisionnement en eau des alpages l'été. Jean-Philippe Frère a demandé à la Secrétaire d'Etat d'organiser des réunions de travail sur l'approvisionnement en eau et sur sa distribution pour toutes les filières et sur tout le territoire.

Session de la Chambre d'Agriculture mardi 13 mars

Les membres de la Session se sont largement exprimés sur la problématique de la gestion du loup. Michel Dessus s'est insurgé sur la non considération du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire envers la profession : *«Monsieur Hulot n'entend pas les propositions de la profession agricole, c'est un scandale ! Ce n'est pas des enveloppes que nous demandons, c'est juste pouvoir vivre de notre métier»*. Pour Bruno Gabelier, Président de la FDSEA, *«ce nouveau plan loup tend à développer la population du loup plutôt que de protéger les élevages!»*

Jean-Pierre Cavallo, éleveur et membre du Bureau de la Chambre d'Agriculture, ajoute : *«qu' on ne pourra pas aller au delà des mesures de protection déjà en place»*.

Jean-Philippe Frère rappelle avec amertume que l'objectif affiché du gouvernement est d'assurer la viabilité de l'espèce avec 500 loups en 2023. *«Faut-il attendre 2023 pour atteindre cet objectif alors qu'on sait tous très bien que cet objectif est déjà atteint ! »*

Xavier Worbe, Directeur Général de la Chambre d'Agriculture, précise que l'Organisation Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage a dénombré 52 meutes en France.

Il s'inquiète sur l'éventualité que des mesures soient uniquement prises pour les nouveaux territoires de colonisation du loup et que nos régions deviennent des sanctuaires pour l'espèce.

Autre sujet d'inquiétude, une conséquence de la bactérie

xylella fastidiosa qui bloque le développement de l'IGP «citron de Menton» avec l'impossibilité de faire venir les plants de Corse, seuls labellisés par l'IGP. L'embargo concerne tous les plants d'agrumes.

Concernant les intempéries (neige et gel), une quarantaine d'exploitations a été touchée. Les membres de la Session insistent sur la nécessité de s'assurer et de négocier des extensions de contrat d'assurance pour adapter le contrat de base à sa production.

Alexandra Brun, agent comptable, qui prend la suite de Patrick Coignet, a présenté avec brio le compte financier 2017 et a souligné la gestion en «bon père de famille» de la Chambre d'Agriculture. *«C'est exemplaire et le projet de construction est complètement cohérent par rapport au budget»*. Ce bilan est également salué par Walter Depetris de la DDTM, représentant M. Le Préfet.





Utiliser des LEDS en maraîchage voyage d'étude en Italie



Un groupe de 13 maraîchers des Alpes-Maritimes, du Var et des Bouches-du-Rhône s'est rendu en Italie, à l'invitation de l'entreprise Ambralight, présente au Salon du Matériel Agricole (Nice, le 30 novembre 2017). L'entreprise est spécialisée dans l'utilisation des LEDS en maraîchage.

Le groupe a été ensuite reçu au centre de recherche d'Albenga qui travaille notamment sur les aromatiques.

Le LED, alternative à la lumière naturelle, est une technologie qui ne cesse d'innover. Utilisée auparavant pour avancer la croissance et la germination (spectre bleu),

aujourd'hui, la technologie sert également à la floraison (spectre rouge).

S'équiper de LED permet d'avancer la culture de plusieurs semaines et de proposer des produits non présents sur le marché. Le cycle d'hiver du basilic est de 75 jours en lumière naturelle et tombe à 35 jours avec une lumière artificielle, à une température de 18°C. Au centre de recherche d'Albenga, l'utilisation des LED a montré une influence positive sur le mildiou du basilic. La lumière rouge a la possibilité de stopper la multiplication du pathogène. Pour une efficacité maximale, il faut trouver le juste équilibre entre le temps d'exposition, la température et l'apport en eau.

Elu référent : Jean-Pierre Clérissi

Vos interlocuteurs à la CA06 : Sabine Risso & Corinne Pons



Projet européen sur le développement d'une filière fleurs comestibles transfrontalière : les partenaires partagent leurs avancées au CREAT



Le jeudi 15 février 2018, le CREAT a organisé la réunion intermédiaire du projet Interreg Alcotra ANTEA : fleurs comestibles : Innovations pour le développement d'une filière transfrontalière avec les partenaires français et italiens.

Les partenaires italiens (CREA-OF, CERSAA, UNIGE et UNITO) et français (EPLFPA d'Antibes, LOCIE-USMB et CREAT) ont présenté l'état d'avancement du projet avec les activités déjà réalisées et celles à venir.

A cette occasion, les participants ont dégusté des fleurs comestibles fraîches ; sauge, tulbaghia, capucine, tagète, bégonia... et transformées ; violette et rose cristallisées, en sirops et confitures ainsi que du sucre de Menthe de virginie, des sels d'Hibiscus sabdariffa ou de Tulbaghia sp.

La réunion s'est terminée par la visite des serres du CREAT pour découvrir les cultures de fleurs comestibles et fleurs coupées conduites sans pesticide, mais aussi les séchoirs solaires pour transformer les fleurs comestibles.

Outre le fait de renforcer la coopération des partenaires italiens et français, cette journée fut riche en échanges avec des producteurs de fleurs comestibles, des représentants des filières horticoles et PPAM.



1ères Assises de l'Agriculture

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Chambre d'Agriculture ont organisé les 1ères Assises de l'Agriculture du Pays de Grasse, le 22 février dernier.

Cet événement a largement rassemblé autour de la question de l'agriculture en Pays grassois : professionnels agricoles, organisations professionnelles, administrations, élus locaux, industriels, transformateurs, tous se sont mobilisés pour faire de cette journée une occasion réussie de repositionner le monde agricole comme un outil de développement des territoires.

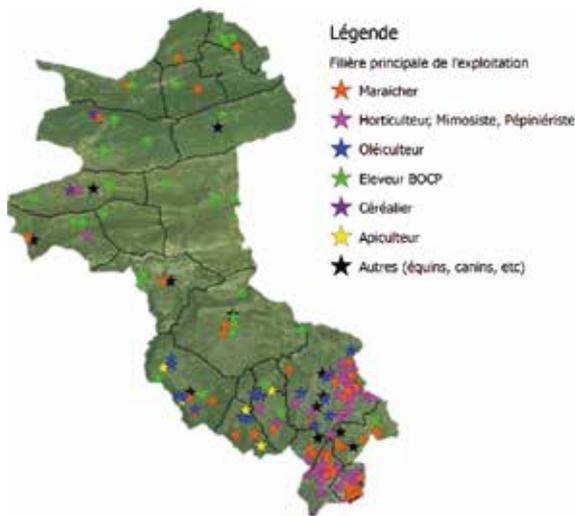
Le Président de la Communauté d'Agglomération, Jérôme Viaud, s'est montré attentif aux différentes demandes de la profession, et s'est engagé à renouveler régulièrement cet événement en terre grassoise.

Après différentes présentations montrant la dynamique agricole sur le territoire, la journée a fait la part belle aux débats sur des thèmes d'actualité : foncier, eau, installation, prédation, risques sanitaires, dynamisation de la filière PPAM, etc.

L'agriculture en Pays de Grasse

- 297 agriculteurs dont 204 chefs d'exploitations
- 21 nouveaux installés en 2016

Localisation des principaux sièges d'exploitation dans le Pays de Grasse



Futur PLU de Grasse :

21% du territoire classé en zone A

Pour attester de son engagement vis-à-vis de l'agriculture, Jérôme Viaud, Président de la CAPG et Maire de Grasse, a profité des Assises pour présenter son plan local d'urbanisme qui affiche désormais plus de 920 ha de zones agricoles, alors qu'il n'en comptait que 178 ha dans le précédent document.

La Chambre d'Agriculture, qui a accompagné la commune dans cette démarche, se félicite de cette avancée et restera mobilisée jusqu'à ce que les friches se transforment en champs productifs, et que ce projet, en somme, porte ses fruits... ou ses fleurs/ses légumes !



Partenariat

En fin de journée, Michel Dessus a synthétisé l'essentiel des échanges de la journée. Les principales revendications de la profession sont :

La tarification de l'**eau agricole** est une problématique qui se retrouve sur l'ensemble du département.

Les OPA et la Chambre d'Agriculture demandent à ce que la CAPG et les distributeurs d'eau se réunissent pour étudier la mise en place d'une tarification agricole uniforme de l'eau potable sur le territoire.

Le **prix du foncier agricole** : la **Safer** est un partenaire incontournable dans la maîtrise du foncier agricole grâce à son droit de préemption et à l'action de ses 160 délégués structure de terrain. Elle permet également de réguler les prix.

Le **prix exorbitant de l'immobilier** handicape fortement les agriculteurs et leurs salariés saisonniers, qui doivent se loger à bas prix, dans un périmètre restreint autour de l'exploitation.

La Chambre d'Agriculture encourage les communes à prévoir et anticiper la construction ou la mise à disposition de logements à bas coût pour les saisonniers agricoles notamment.

L'**Association Fleurs d'Exception** s'impose comme un acteur incontournable de la production de la fleur à parfum en Pays de Grasse. A ce titre, elle centralise un ensemble d'informations sur la filière qui échappent à un certain nombre de producteurs.

L'Association veillera à diffuser les informations importantes aux producteurs de plantes à parfum adhérents et non adhérents.

La prédation du **loup** génère toujours plus de problèmes pour les éleveurs, et ce malgré les plans coûteux mis en place par le gouvernement.

La profession alerte une nouvelle fois sur le risque de disparition de l'élevage de montagne, qui générerait, notamment, une fermeture des espaces ruraux. La profession demande des moyens supplémentaires contre le loup, et non des aides supplémentaires pour les éleveurs.

L'augmentation de la population de **sangliers** entraîne également un accroissement des dégâts aux cultures et les agriculteurs-chasseurs se sentent dépassés.

La Chambre d'Agriculture propose de communiquer largement sur la réglementation de la chasse.

Les **différences réglementaires internationales**, que ce soit sur les phyto sanitaires ou sur la labellisation en AB, entraînent inexorablement une concurrence déloyale entre les agriculteurs européens.

La profession agricole souhaite que les réglementations et les contrôles soient homogénéisés au sein de l'Europe

Elus référents : Jean-Philippe Frère - Bruno Gabelier
Votre interlocuteur à la CA : Estelle Pernot

Etes-vous bien assurés contre les événements climatiques ?

C'est lors d'intempéries, comme nous en avons connues ces derniers mois que l'on s'aperçoit que l'on est mal assuré !

Quels sont les types de contrats pour une exploitation agricole ?

L'assurance multirisques agricole est un contrat généraliste qui couvre plusieurs domaines avec une franchise dont le montant varie en fonction de la catégorie des biens assurés.

Elle couvre les dommages causés à l'ensemble de l'exploitation, c'est-à-dire aux bâtiments d'exploitation, désignés dans le contrat d'assurance, leur contenu (matériel agricole ...), aux marchandises, aux animaux et aux récoltes.

Sa couverture est la suivante :

- l'incendie, l'explosion, la chute de la foudre
- la tempête, la grêle et la neige sur les toitures
- le dégât des eaux
- le vol
- le bris de glace
- les catastrophes naturelles, les attentats et les actes de terrorisme

L'avantage du contrat « multirisques » est son offre complète qui assure les bâtiments d'exploitation et tout ce qu'ils contiennent. Cela garantit une assistance rapide et efficace de la gestion des sinistres.

La couverture des serres verres et des tunnels doit être précisée : certaines compagnies n'incluent pas ces bâtiments dans la « multirisques agricole ». Il faut alors souscrire une assurance spécifique.

L'assurance grêle : elle prend en charge les dommages directs causés aux cultures. Elle a pour objectif de couvrir la perte de quantité de la récolte, voire la perte de qualité.

Les contrats du type « assurances récoltes » sont encouragés par les pouvoirs publics mais ne couvrent pas toujours les productions arboricoles du département, comme par exemple les oliviers et les agrumes. Il est recommandé de prendre contact avec son assureur pour étudier si sa production est bien couverte et pour analyser sa faisabilité économique.

Dans les contrats mortalité du bétail, il faut savoir que le premier animal mort n'est pas indemnisé et ce, quelque soit le type d'animal. En clair, si à chaque accident, je n'ai qu'un animal mort, je ne percevrai jamais d'indemnité d'assurance, même s'il s'agit d'un cheval qui coûte très cher !



Jean-Philippe Frère,
Vice-Président de la Chambre
d'Agriculture

Dès qu'il y a un événement climatique, la Chambre d'Agriculture active sa cellule de crise pour recenser et évaluer très rapidement l'ampleur des dégâts sur les exploitations.

Nous sommes toujours désolés de constater qu'un certain nombre d'exploitants ne sont pas assurés. Il n'y a alors aucun recours possible, même si les pertes sont très importantes.

En cas de procédure de calamités agricoles, il faut justifier d'une assurance incendie/tempête sur les bâtiments agricoles pour déclencher le dispositif.

Si vous avez des tunnels ou des serres, assurez au moins la partie en dur.

Nous sommes conscients que l'assurance récolte a un coût, mais à minima, assurez au moins les bâtiments et le matériel.

Si vous percevez les aides PAC, vous pouvez bénéficier d'un taux d'aide de 65 % pour la souscription d'un contrat multirisques climatique des récoltes (1^{er} niveau) et de 45 % pour les garanties complémentaires (2^{ème} niveau). N'hésitez pas à consulter plusieurs organismes pour les mettre en concurrence, à vérifier les clauses des contrats et demander des extensions.



Le conseil de Philippe Perrot,
conseiller économique à la
Chambre d'Agriculture

Faites un point au moins une fois par an avec votre assureur en cas de changements réalisés sur votre exploitation.

Dans ce contexte où les phénomènes climatiques tendent à s'accroître, nous vous encourageons à contracter une assurance et vérifier les termes de votre contrat pour vous assurer que vous êtes bien couverts!

Si vous avez des salariés, il est prudent d'assurer vos tunnels ou vos serres verre car, en cas d'accident, c'est vous qui êtes responsable.

Contact : 04 97 25 76 48



Les nouveautés de la Loi de Finances du 30 décembre 2017 applicables à compter du 1er janvier 2018

**Réel Simplifié Agricole
micro-BIC - BNC
crédit d'impôt en Agriculture Biologique
TVA**

Avant,

2 régimes de rattachement des activités BIC (bénéfices industriels et commerciaux) aux activités agricoles existaient :

Hors photovoltaïque, on pouvait englober les **recettes BIC** (prestations, activités commerciales, agritourisme...) dans les recettes agricoles selon les modalités suivantes :

- recettes inférieures à 50 000 € TTC et représentent moins de 30% du chiffre d'affaire total (inclus toutes les ventes et toutes les primes)
- pour les recettes de l'activité photovoltaïque, ce rattachement pouvait se faire si les recettes photovoltaïques étaient inférieures à 100 000 € TTC et si ces recettes représentaient moins de 50% des recettes agricoles.

La nouvelle Loi de Finances simplifie ces données en fusionnant ces régimes avec la globalisation possible de toutes les recettes BIC qu'elles soient photovoltaïques ou autres :

- **les recettes BIC sont inférieures à 100 000 € TTC**
- **si ces recettes BIC représentent moins de 50% des recettes agricoles**

Ce régime s'applique dès l'imposition des revenus 2017 pour la déclaration de revenus faite en 2018.

Autre point, pour les agriculteurs au réel simplifié, l'option pour la moyenne triennale, avantageuse pour les agriculteurs disposant de revenus irréguliers, était d'une durée de 5 ans et elle était reconduite tacitement.

La nouvelle Loi de Finances ramène cette durée à 3 ans pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour les agriculteurs relevant du Régime du Réel Simplifié Agricole : changement des seuils dans la globalisation des recettes BIC dans les Bénéfices Agricoles :

Aménagement des régimes micro BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) et BNC (Bénéfices Non Commerciaux)

Avant, un exploitant individuel ne pouvait bénéficier du régime du micro BIC que si ses recettes n'excédaient pas 82 800 € HT pour les ventes de marchandises ou 33 200 € pour les prestations de services.

Article 10 Loi de Finances 2018 : un exploitant individuel pourra bénéficier du régime du micro BIC au titre de 2017 si son Chiffre d'Affaire HT des années 2016 et 2015 ne dépasse pas, pour chacune des années, 170 000 € (pour les marchandises) ou 70 000 € (pour les prestations).

TVA : elle est désormais déconnectée du régime micro :

Avant, un exploitant, optant pour un régime de micro BIC, ne pouvait être assujéti à la TVA.

Avec la Loi de Finances, il pourra être assujéti à la TVA pour son régime micro BIC.

En ce sens, cela rapproche le régime du micro BIC du régime du micro BA qui bénéficiait déjà de cette possibilité.

Précisions sur la TVA et le système de caisse :

Seuls les agriculteurs relevant de la TVA devront enregistrer les paiements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité, de gestion ou d'un système de caisse sécurisé et certifié (« caisse enregistreuse »).

Crédit d'impôt en Agriculture Biologique :

Avant, ce crédit était de 2 500 €. **Il s'élève à 3 500 € à compter du 1^{er} janvier 2018.**

Pour obtenir ce crédit, il faut qu'au moins 40 % des recettes de l'exploitation proviennent de l'agriculture biologique.

Pour les agriculteurs bénéficiant d'une aide à la conversion à l'agriculture biologique et/ou une aide au maintien de l'agriculture biologique, la somme de ces aides et de celle du crédit d'impôt ne peut excéder 4 000 € par an.

**Elu référent : Jean-Philippe Frère
Votre interlocuteur à la Ca : Philippe Perrot**

Techniques & Filières

LES AUTOCONTROLES CHEZ LES PRODUCTEURS FROMAGERS FERMISERS

Chaque année, la Chambre d'Agriculture propose deux tournées de ramassage au printemps et à l'automne pour permettre aux fromagers de réaliser les analyses microbiologiques de leurs produits. Une quarantaine de producteurs sollicite ce service.



Que faire en cas de résultat défavorable ?

Les résultats s'analysent selon deux types de critères :

- **les critères de sécurité** traduits par la présence de *Listeria monocytogène*, *Salmonelle*, entérotoxine staphylococcique. Dans ce cas, vous devez prévenir la DDPP, retirer les produits du marché et engager des actions correctives avec un appui technique. De nouvelles analyses seront réalisées ensuite.
- **les critères d'hygiène des procédés** traduits par la présence de staphylocoques, *Eschérichia coli*, entérobactéries. Dans ce cas vous devez mettre en oeuvre des actions correctives validées par de nouvelles analyses.

Principales mesures correctives à mettre en oeuvre

Cas du dépassement du critère « flore mésophile totale » dans le lait :

La norme à ne pas dépasser est de 100 000 UFC pour le lait de vache, 500 000 pour les laits de chèvre/brebis.

Le dépassement indique :

- ↳ soit un problème d'hygiène de traite et/ou de refroidissement du lait. Il convient alors de revoir ses pratiques de traite (préparation de la mamelle, lavage du matériel, ...),
- ↳ soit des conditions d'hygiène générales du bâtiment d'élevage dégradées (paillage, aération, ...). Pour vérifier la pertinence des mesures correctives, l'analyse d'un autre critère peut être utile comme par exemple la recherche d'*Eschérichia coli*.

Cas du dépassement de « M » pour le critère staphylocoque aureus dans les fromages :

La présence de staphylocoques est presque toujours due à une contamination provenant des animaux (mammites, mammites sub cliniques).

Protocole :

- 1/ rechercher l'animal/les animaux porteur(s) avec le Test CMT sur les animaux pour détecter les « suspects » (test assez fiable en bovins, moins en caprins).
- et/ou réaliser des analyses individuelles des cellules pour détecter les « suspects »
- 2/ après repérage des suspects, analyses bactériologiques pour un recherche de staphylocoques
- 3/ Suite aux résultats d'analyses, retrait des animaux atteints dans le processus de fabrication, consultation du vétérinaire pour un traitement adapté ou réforme de l'animal si besoin.

N'oubliez pas la règle essentielle :
vérifier vos pratiques de traite et l'hygiène de votre matériel



L'accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture vous permet d'avoir un avis extérieur. Nous vous apportons un appui logistique pour la réalisation de prélèvements, l'acheminement des échantillons au laboratoire.

En cas de besoin pour des autocontrôles plus fréquents, un ramassage d'échantillons peut être envisagé en plus des deux passages planifiés du printemps et de l'automne à condition de prévenir suffisamment à l'avance. **N'oubliez pas que nos conseillers sont à votre disposition pour vous aider à trouver des solutions à vos problématiques.**

Contact : Pascale Clerc - 06 28 79 67 63

Elu référent :
Jean-Pierre Cavallo

Principaux résultats d'analyses de la campagne 2017 :

LAIT

Problèmes de dépassement des normes pour les cellules et la flore mésophile totale sur le lait de vache. Ces problèmes sont moins fréquents pour les producteurs caprins et ovins.

FROMAGE

Aucun résultat positif en salmonelles et listéria.

Des résultats hors normes (dépassement de « M » soit 100 000 staphylocoques/g) pour 19% des échantillons en vache et 5% en chèvre.

Dans ces cas, une recherche d'entérotoxine a été effectuée systématiquement. Il n'y a eu aucun cas positif.

A quelle fréquence réaliser les autocontrôles ?

Les autocontrôles devraient être adaptés à chaque atelier en fonction de son analyse de risques.

Par exemple, une exploitation qui rencontre souvent des dépassements de staphylocoques dans ses produits, après avoir mis en oeuvre des mesures correctives, peut envisager une surveillance plus fréquente en faisant analyser plus souvent ses produits pour le germe staphylocoque aureus.

AGROECOLOGIE



Des stations météorologiques à visée agronomique pour les agriculteurs des Alpes-Maritimes.



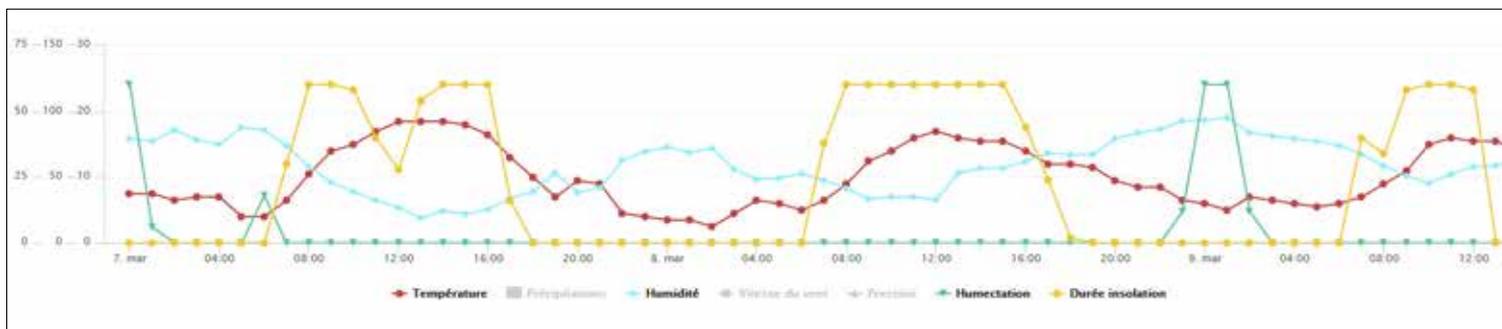
Léo Keraudren conseiller oléicole CA06, Jean-Paul Campana, maraîcher Dominique Molle, technicien d'Isagri, Ivan Sivadon Directeur du CIRAME

Les technologies permettent aujourd'hui d'accéder à de nombreux outils d'aide à la décision en agriculture, notamment en matière d'irrigation et de traitements phytosanitaires.

Ces outils d'aide à la décision et d'aide au pilotage précis des exploitations agricoles nécessitent en effet d'avoir des indicateurs dont des données agrométéorologiques. C'est ce dernier point qui faisait cruellement défaut sur le département des Alpes-Maritimes.

Dans le cadre d'un projet financé par l'Agence de l'Eau, la Chambre d'Agriculture a contracté un partenariat avec le CIRAME et Agribio06 afin de doter le monde agricole du département de données météo fiables.

Deux stations Météus (Isagri), dernier cri, sont installées pour l'une au CREAT (La Gaude) et pour la seconde dans la vallée de la Siagne, chez M. Campana qui a bien voulu mettre à disposition un bout de son terrain à La Roquette-sur-Siagne, merci à lui. Elles enregistrent en permanence la température, les précipitations, l'humidité de l'air, la vitesse du vent, la pression, le temps d'humectation du feuillage et la durée d'insolation.



Exemple de relevé de la station du CREAT

Les données recueillies permettront de mieux gérer le fonctionnement de votre exploitation agricole et d'activer des modèles de maladies et ravageurs qui aideront à prévenir les risques et à optimiser les traitements ainsi que l'irrigation grâce à l'ETP (évapotranspiration potentielle).

Les données météorologiques et prévisions seront bientôt disponibles pour tous, nous vous tiendrons informés des modalités d'application.



Vous souhaitez transmettre votre exploitation, pensez Répertoire Départ Installation !

... Un service proposé gratuitement
par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

Le **Répertoire Départ Installation** est un outil web dont le but est de mettre en contact les agriculteurs qui cessent leurs activités avec de futurs repreneurs qui souhaitent s'installer à titre individuel ou en tant qu'associé.

En mettant en relation des offres d'exploitations et des candidats qui souhaitent s'installer, le RDI contribue au maintien du dynamisme en milieu rural. Pour le cédant, la transmission s'avère être une belle façon de mettre un terme à sa carrière professionnelle en se réjouissant de faire perdurer son outil de travail.

Concrètement le Répertoire Départ Installation, comment ça marche ?

4 étapes pour rencontrer des candidats :

1) Notre conseiller Transmission vous aide à définir votre offre d'exploitation ou d'association (description de l'exploitation, date et mode de cession, place et profil de l'associé...).

2) Dès validation de l'annonce à diffuser, votre inscription au Répertoire Départ Installation est effective : la recherche d'un repreneur ou d'un associé peut alors démarrer, dans le respect de la confidentialité. Votre offre sera diffusée sur le site internet avec votre accord.

3) Notre conseiller vous met en relation avec des porteurs de projet en veillant à l'adéquation des projets de chacun.

4) Vous rencontrez le ou les candidats intéressés par votre offre.

Contact : Philippe Perrot : 04 97 25 76 48



Lors de la Session du 13 mars 2018, Jérôme Coche a rappelé que le dossier de la Transmission est une priorité. Il travaille avec l'équipe technique à mettre en place un protocole de la Transmission. L'objectif est d'accompagner l'agriculteur bien amont de la fin d'activité pour favoriser la transmission à un nouvel agriculteur dans les meilleures conditions possibles. L'idée est de créer un Point Accueil Transmission, à l'instar du Point Accueil Installation.

A cette occasion, Jérôme Coche a annoncé la création d'une commission départementale installation/transmission pour permettre à toutes les OPA d'échanger sur l'accompagnement des jeunes agriculteurs et leurs attentes.

Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la CA : Philippe Perrot

Pour les futurs installés,

pensez à vous inscrire au RDI, pour faire connaître votre projet et que nous puissions vous mettre en relation avec les cédants.

Aspects financiers

L'inscription d'une exploitation au RDI peut donner droit à une aide de **4 000 €** sous conditions :

- l'annonce est publiée depuis plus d'un an sur le RDI
- reprise de l'exploitation par un jeune agriculteur bénéficiant des aides à l'installation (DJA).
- Réaliser un diagnostic d'exploitation à céder dans les 3 mois qui suivent l'inscription au RDI.

Vous souhaitez transmettre avec une «période d'essai», utilisez le stage parrainage !

Le stage parrainage vous permet d'accueillir un repreneur ou un futur associé pendant 3 à 12 mois renouvelable. Le stage vous permet de léguer progressivement votre savoir-faire et toutes les composantes de l'exploitation. Pour le repreneur, réaliser un stage parrainage, c'est s'assurer que son projet est bien en adéquation avec l'exploitation à reprendre et d'avoir un référent par la suite. Le stage est très intéressant pour un nouvel associé car il permet de vérifier la compatibilité d'entente entre les futurs associés.

Une convention entre le cédant, le stagiaire et la Chambre d'Agriculture encadre le stage. Elle permet au repreneur de bénéficier d'un statut et de conserver ses indemnités de chômage s'il en bénéficie.

Formation

Il est peut-être temps de renouveler votre Certiphyto !

De 2010 à août 2016, le Certiphyto délivré aux agriculteurs et salariés en exploitation agricole avait une durée de validité de 10 ans. Cela signifie qu'à partir de 2020, les exploitant(e)s agricoles devront renouveler leur certificat. La date d'échéance de validité du Certiphyto est mentionnée sur les attestations ou cartes.

Le renouvellement du certiphyto sera valable 5 ans. L'objectif est de permettre aux participants de perfectionner leurs connaissances et leurs pratiques afin de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques ou d'employer des méthodes alternatives à ces produits et d'en diminuer les risques et les impacts.

Assurez-vous de mettre en œuvre l'une des possibilités de renouvellement avant la date d'échéance de votre Certiphyto afin d'éviter de repasser le certiphyto primo-accédant (de 3 à 6 mois avant la date d'échéance). Vous ne serez pas relancé(e) sur la nécessité de renouveler votre certiphyto.

Comment obtenir le renouvellement de son certiphyto ?

Pour les contributeurs VIVEA (décideurs en entreprise non soumise à agrément) :

- Participer à 14 heures (en une ou plusieurs formations) minimum de formations « labellisées Ecophyto » durant les 3 années précédant le renouvellement et 4 mois avant la fin de validité du certificat.
- Réaliser un module complémentaire obligatoire en ligne. Il s'agira d'un questionnaire de 1h30 à 2 h sur la réglementation et la santé des applicateurs. Ce dispositif particulier s'adresse au public relevant de l'organisme financeur VIVEA.

Un schéma pour comprendre :



Autre public

S'inscrire à une formation «renouveler son certiphyto» d'une durée de 7 heures que nous proposerons à partir de l'année prochaine. Seront prioritaires les personnes ayant passé le certiphyto en **2010**.

Qu'est ce qu'une formation labellisée Ecophyto ?

C'est une formation qui contribue à atteindre les objectifs Ecophyto :

- à visée stratégique : agriculture écologiquement intensive, multi-performance, agroécologie, agriculture biologique, biodiversité...
- à visée technique : agronomie, réduction et maîtrise des produits phytopharmaceutiques, méthodes alternatives.

Exemples de formations

Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dont AB
Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels
Techniques de lutte intégrée
Contrôle cultural : rotations, travail du sol, techniques culturales simplifiées, semis direct...



Elu référent : Jérôme Coche
Vos interlocuteurs à la CA06 : Nathalie Hellé, Serge Graverol

Nos prochaines formations

- Certiphyto décideur en exploitation non soumise à agrément
Dates : lundi 26 mars et mardi 27 mars 2018
- Amélioration des conditions de travail : gestes et postures
Dates : mardis 15 mai 2018 et 22 mai 2018
- Maîtrise de l'hygiène en tuerie de volailles
Date : mercredi 16 mai 2018
- Utiliser de manière autonome TELEPAC
Date : vendredi 4 mai 2018
- Protection biologique intégrée vers une production durable de mes cultures sous abris
Dates : mercredis 28 mars 2018 et 26 septembre 2018

Salon International de l'Agriculture

La fréquentation de la 55e édition est en hausse de près de 9% avec 672 570 visiteurs. Plus de 40 visites officielles ont été effectuées par les politiques français dans les allées de la Porte de Versailles. .

Sur le plan international, 68 délégations étrangères sont venues prendre des renseignements sur un secteur clef de l'économie française qui contribue à plus de 11 milliards d'euros à l'excédent commercial.

Pour le grand public, cette 55e édition du SIA aura été l'occasion d'échanger avec les exposants, de goûter aux produits de la gastronomie française tout en mesurant les nouveaux enjeux de l'agriculture française.

Pour Michel Dessus, c'est important d'être présent au SIA: c'est être ambassadeur de nos territoires, de la richesse de notre agriculture tant auprès du grand public que des délégations. Le «salon», c'est participer à des rencontres entre professionnels, échanger avec des décideurs économiques et politiques, c'est l'occasion de rencontrer en un seul lieu les instances nationales ...



La délégation des élus des Alpes-Maritimes, composée de Michel Dessus, Jean-Philippe Frère et Chantal Bagnato, est restée 4 jours sur l'espace PACA pour représenter notre institution et l'agriculture locale.



L'équipe de la Chambre d'Agriculture pose aux côtés du prince, de la princesse et de Benjamin Larosa, fleuriste styliste qui a imaginé et créé l'animation florale du dimanche.



Distribution d'oeillets aux visiteurs. Un partenariat avec Florajet qui a offert les fleurs.



Les produits des Alpes-Maritimes mis à l'honneur sur le stand de la région PACA en présence notamment de Christian Estrosi, Président délégué de la Région PACA, de Nicole Merlin-Manzino, adjointe au maire de Nice et Présidente de la région des MIN d'Azur de Nice.



Confection de la tourte de blettes par les cuisiniers du stand de la région PACA





Mon premier Salon !

Adrien Gannac, jeune agrumiculteur à Menton (la Maison du citron), a participé au salon, coté exposant. Témoignage après 10 jours passés dans le hall des régions :



Je suis content de cette expérience car elle m'a permis de rencontrer beaucoup de monde, de me faire connaître et de promouvoir le citron de Menton.

Les liqueurs de mandarine et de citron ont vraiment plu aux visiteurs, mais ils étaient déçus de ne pas pouvoir acheter du citron ! En revanche, si mon chiffre d'affaire est correct, la marge est quasi nulle car les frais annexes sont très élevés : coût du stand, du logement, du transport. Il faut également être deux personnes pour tenir les 10 jours de salon.

Ma stratégie commerciale reposant avant tout sur la vente en ligne, je souhaite que le salon me permette de fidéliser une nouvelle clientèle ... A valider dans quelques mois !»

En tant qu'adhérent Bienvenue à la Ferme des Alpes-Maritimes, Adrien a pu bénéficier d'une prise en charge partielle de son stand par le Conseil Régional PACA .



Michel Dessus entouré de Seddik Giordano et Samuel Gastaud.

La jeune génération prometteuse

Samuel Gastaud, 15 ans, en seconde au lycée agricole des Emeyères à Gap, a participé à la finale du concours de pointage⁽¹⁾ sur la race Abondance, au Salon International de l'Agriculture à Paris, organisé par les lycées agricoles, où il est arrivé second sur 95 concurrents.

Samuel est un passionné de l'élevage, il a toujours aidé sur l'exploitation familiale où il espère s'installer, après son frère Seddik.

La relève est belle et bien assurée au GAEC de Serre Lions !

⁽¹⁾ Le pointage est une méthode qui sert à décrire les animaux de façon méthodique selon des normes définies par l'Organisme de Sélection en vue de l'indexation des reproducteurs (mâles et femelles).



La délégation du Conseil Régional PACA sur le stand de la MRE. Avec Renaud Muselier, Président de la région PACA



Séance de travail sur le stand de l'APCA : Michel Dessus, Jean-Philippe Frère et Xavier Worbe sont reçus par Christine Vallentin, Président du groupe loup APCA.



Chantal Bagnato et Xavier Worbe, Directeur Général de la Chambre d'Agriculture, accueillent Charles-Ange Ginésy, Président du Conseil Départemental 06



Madame l'Ambassadrice des États-Unis, Jamie Mc Court, a visité l'espace PACA et rencontré les producteurs.



Michel Dessus et Chantal Bagnato ont reçu Nicole Merlino-Manzino Présidente de la régie des MIN d'Azur de Nice, adjointe au maire de Nice et Laurence Trastour Isnart, député des Alpes-Maritimes



Michel Barnier et Phil Hogan, commissaires européens, sont venus sur l'espace PACA remettre le diplôme de l'IGP «Thym de Provence».

Etre jurés au Concours Général Agricole



Obtenir une médaille au Concours Général Agricole est une consécration pour le producteur. Cette distinction entraîne une retombée économique et commerciale immédiate : un produit médaillé sera choisi en priorité par le consommateur, il permet un référencement sur certains circuits de commercialisation et trouvera sa place chez les plus grands restaurateurs.

C'est le concours qui a le plus de notoriété auprès du grand public et des restaurateurs.

Les professionnels¹ des Alpes-Maritimes ont participé en tant que jury professionnel au concours oléicole qui s'est tenu pendant le Salon de l'Agriculture, le dimanche 25 février 2018.



¹ Ont participé au jury :
Michel Dessus,
Jean-Philippe Frère,
Laurence et Jean Yves
Lessatini, Françoise Camatte,
André Giauffret,
Angélyke Doucey

Angélyke Doucey, animatrice du SION et jurée au concours oléicole répond à nos questions.

Comment sont sélectionnés les produits ?

N'importe quel producteur peut proposer ses produits à condition d'avoir un volume minimum de production.

Pour les catégories «Huile d'olive, olives et pâte d'olives de Nice», les produits sont dégustés en amont, en commission d'agrément AOP. Cette commission est organisée par Qualisud, l'organisme de certification externe de la démarche AOP. La commission peut éliminer des produits qui n'ont pas le niveau requis pour l'AOP.

Qui peut-être juré ?

Le jury est composé de professionnels de la filière et de consommateurs avertis. Le jugement du consommateur est souvent plus dur car il ne juge que le produit, sans tenir compte du travail de l'oléiculteur et des conditions de production. Les professionnels prennent aussi en compte le travail qui «se cache» derrière un produit !

Les produits sont jugés par catégories et répartis par table. Une table évalue au maximum 8 produits qui sont, bien sûr, anonymes. Elle est composée de 5 personnes dont un modérateur (souvent un professionnel) qui connaît très bien le produit. Son rôle est de coordonner les avis pour obtenir un consensus. L'Afidol, l'organisateur du concours oléicole, affecte les professionnels en

fonction de leurs compétences sur les produits. Un producteur n'ira pas sur la table qui juge son produit.

Comment est jugé le produit ?

Le juré évalue les produits en fonction d'une grille de critères. Il y a parfois de gros écarts entre les jurés. Il faut environ 3 heures pour mener l'évaluation et attribuer les médailles.

Comment sont attribuées les médailles ?

30 % des produits testés sur une table peuvent être médaillés. Par exemple, si 4 produits sont présentés, le jury devra alors décerner une seule médaille. Pour 8 produits c'est 2 à 3 médailles par table. Obtenir une médaille dépend donc de la sensibilité du jury et des produits en concurrence sur la table. La médaille d'or est attribuée au produit qui se détache vraiment des autres.

Participer au Concours Général Agricole est une belle expérience pour en comprendre le fonctionnement, pour découvrir les produits de l'année et je suis fière d'avoir pu apporter mon expertise sur la table de dégustation !



TESTEZ-VOUS !

- 1/ Le Concours Général Agricole a été créé en :
a) 1870 b) 1905 c) 1946
- 2/ La charcuterie fermière est rentrée au Concours Général en : a) 2008 b) 2012 c) 2015
- 3/ Environ combien de jurés participent au concours ?
a) 2 000 b) 6000 c) 10 000
- 4/ Combien de médailles a remporté la région PACA en 2018 ?
a) 345 b) 622 c) 944
- 5/ et pour le Département des Alpes-Maritimes ?
a) 4 b) 20 c) 15

1a - 1b - 3b - 4c - 5b
Réponses

UN BRIN D'HUMOUR



extrait de l'exposition de dessins au SIA 2018
Auteur : Philippe Tastet



Concours Général Agricole 20 médailles pour les Alpes-Maritimes

Miels

Jean-Louis Lautard - Le Tignet

 Miel de Provence

 Miel de la vallée de la Siagne

 Miel de forêt

Catherine et Marc Laviorero - Sospel

 Miel de forêt

François et Patricia Guérinot - Belvédère

 Miel de forêt

Produits oléicoles

EARL Champ Soleil (Derepas) - La Trinité

 Huile d'olive de Nice AOP (bio)

 Tapenade verte (bio)

André Giauffret - Colomars

 Pâte d'olives de Nice AOP

 Pâte d'olives noires aux herbes de Provence

 Tapenade noire

Jean-Luc Spinelli - Castagniers

 Spécialités à base d'olives : Délices d'olives

 Olives noires de Nice AOP

 Pâte d'olives aux tomates séchées

 Huile d'olive de Nice AOP

Gérard Ferry - Grasse

 Huile d'olive de Nice AOP

Vins AOC Bellet

 **Jean Spizzo** - Nice
Blanc 2016 (bio)

 **SCEA Domaine de Saint Jean** - Nice

 **Domaine de Toasc** - Nice
Rosé 2017

**Le Conseil départemental et la
Chambre d'agriculture ont organisé
une cérémonie en l'honneur des
lauréats du Concours Général
Agricole le
12 mars 2018 à l'hôtel du
Département des Alpes-Maritimes**



Jean-Louis Lautard apiculteur, Jean-Philippe Frère, Michel Dessus et Charles-Ange Ginesy



Henri Derepas



Caroline et Jean-Luc Spinelli



André Giauffret



Didier Gastaud, fier de son fils Samuel

Vos élus vous représentent

Janvier

31 réunion DDTM commission dégâts de gibier J.P. Frère

Février

6 CDPNAF J.P. Frère

9 Bureau de la CRA PACA M. Dessus, J. Coche

10 AG du GDS Apicole M. Dessus

12 Comité syndical du PNR des Préalpes d'Azur B. Gabelier

15 Bureau de la CA06

16 Comité technique Safer 06 J.P. Frère

20 conseil d'administration de la Safer à Manosque J.P. Frère

22 Assises de l'Agriculture M. Dessus, J.P. Frère

24 au 28 : Salon de l'Agriculture M. Dessus, JP Frère,

C. Bagnato

Mars

1 Comité technique consultatif «fleurs» MIN d'Azur M. Dessus

5 AG Jeunes Agriculteurs M. Dessus, B. Gabelier, J.P. Frère

7 AG Agribio M. Dessus, J.P. Frère

7 réunion OIN secteur Nice les Combes et Lingostière
M. Dessus, J.L. Spinelli

12 Cérémonie en l'honneur des médaillés du Concours Général
agricole au Conseil Départemental M. Dessus, J.P. Frère

13 Session de la CA06
CDPNAF J.P. Frère

14 Session APCA M. Dessus

16 Réunion «06 à table» M. Dessus

AG de la caisse locale du Crédit Agricole Mutuel de Nice
M. Dessus

20 Bureau de la CA06 à Saint Vallier de Thiey

21 AG de la Fédération des Alpes-Maritimes Groupama
Méditerranée M. Dessus

22 Conseil d'administration Astredhor J. Coche

26 Point chasse et louveterie à la DDTM J.P. Frère

30 Visite C.A. Ginesy et C. Estrosi à la Baronne sur le site de
construction du CREAM M. Dessus

CRA PACA groupe de travail filières fruits et légumes
M. Dessus

journée technique autour de la châtaigne

Samedi 5 mai 2018 à Roquebillière, la Chambre d'Agriculture, la FDGEDA06, ainsi que les AFAS de la Tinée-Vésubie et Roya-Bévera-Paillons organisent une journée de démonstration du greffage sur châtaignier.

Lorenzo Bellone, greffeur piémontais, transmettra ses compétences dans ce domaine en montrant les 3 principales greffes qu'il réalise sur cette espèce : la greffe en fente, à l'anglaise ou à la bague.

Il sera possible de venir dès le matin ou/et l'après-midi. Vous aurez la possibilité de vous tester.

Pour les informations, contacter Sabine Risso 06 22 15 63 54

Selon la météo, la date est susceptible d'être décalée



Le 10 juin 2018 à Grasse : inscrivez-vous !

La ville de Grasse organise un marché de producteurs avec des animations autour de l'agriculture locale. L'objectif d'«ESPRIT CAMPAGNE, PASSION & TERROIR», est de promouvoir et de faire connaître les producteurs du territoire afin de remettre l'agriculture et l'artisanat local au goût du jour.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Service Événementiel - Ville de Grasse

Hôtel de Ville, place du Petit Puy I 06130 Grasse

idylle.dilber@ville-grasse.fr | Tél. 04 97 05 59 02



CONSULTEZ GRATUITEMENT LA MÉTÉO LOCALE
HAUTE PRÉCISION SUR **pleinchamp.com**
OU EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLI.

